



# BUDGET PRIMITIF

NOTE EXPLICATIVE

2023

# SOMMAIRE

<u>PREAMBULE</u>	<u>2</u>
<u>1. LES VOLUMES BUDGETAIRES</u>	<u>3</u>
<u>2. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</u>	<u>4</u>
<b>LES DEPENSES</b>	<b>4</b>
<b>LES RECETTES</b>	<b>7</b>
<u>3. LA SECTION D'INVESTISSEMENT</u>	<u>9</u>
<b>LES DEPENSES</b>	<b>9</b>
<b>LES RECETTES</b>	<b>12</b>

## **PREAMBULE**

Ce budget primitif 2023 concrétise les orientations de la municipalité sur ce mandat, à savoir renforcer l'élan donné à la politique d'investissement dans le respect d'une gestion budgétaire rigoureuse et raisonnable.

Les objectifs présentés lors du débat d'orientation budgétaire du 15 février 2023 se retrouvent dans la présentation du budget primitif :

- Des recettes de fonctionnement qui sont affectées par les effets de la crise ;
- Des dépenses impactées par l'inflation et la crise énergétique ;
- Un niveau d'investissement toujours soutenu pour la modernisation de la commune
- Un financement de l'investissement par l'autofinancement, le soutien de notre réseau de partenaires institutionnels, complété par un recours à l'emprunt.

Ces choix de gestion se déclinent dans ce rapport qui présente successivement :

- Les volumes budgétaires ;
- La présentation des dépenses par grandes masses pour les sections de fonctionnement et d'investissement ;

La situation de crise que connaissent les collectivités territoriales impactent leur fonctionnement au quotidien les obligeant parfois à prendre des mesures exceptionnelles (réduction du chauffage dans les équipements, fermeture d'équipements). Avec des situations financières dégradées certaines collectivités sont même aujourd'hui dans l'obligation de réduire leurs programmes d'investissements.

Pour faire face à cette forte augmentation de leurs dépenses et à la baisse de leurs recettes notamment par le désengagement de l'Etat, les collectivités sont dans l'obligation de réduire le service au public ou d'accroître leurs recettes par une augmentation de la fiscalité locale.

Malgré les efforts de gestion menés ces dernières années, par une rationalisation des dépenses de fonctionnement la Commune est dans l'obligation de recourir à une augmentation de la taxe foncière pour préserver ses ressources.

Ainsi nous serons en mesure de maintenir le niveau de service à la population, avoir un niveau d'épargne élevé et en investissant de façon massive pour l'avenir de la Commune.

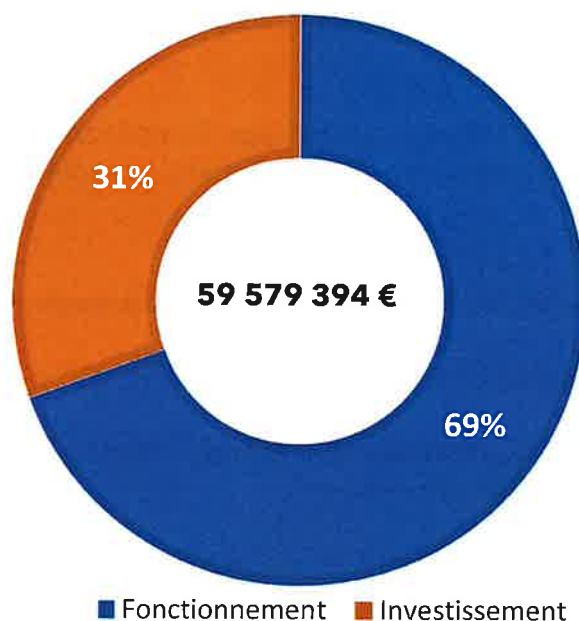
## **1. LES VOLUMES BUDGETAIRES 2023**

Le projet de budget primitif pour 2023 (M57) s'équilibre en recettes et en dépenses à 59,5 M€.

Dans le détail, les volumes budgétaires sont les suivants :

**Fonctionnement : 41 379 742 €**

**Investissement : 18 199 652 €**



Ce budget primitif reprend l'affectation du résultat de l'exercice 2022 d'un montant de 1 549 425 € réparti ainsi :

- o 1 200 000 € en section de fonctionnement au chapitre 002 (résultat de fonctionnement reporté)
- o 349 425 € en section d'investissement sur le compte 1068 (excédents de fonctionnement capitalisés).

La section d'investissement du budget 2023 intègre en recettes d'investissement au chapitre 001 le solde d'exécution reporté de 2022 d'un montant de 1 868 430 €.

## **2. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Les recettes sont proposées à hauteur de 41 379 742 € y compris le résultat reporté de 2022 de 1 200 000 €.

### **LES DEPENSES**

Charges à caractère général : 10 965 291 €

Elles représentent 26.50 % du budget de fonctionnement total. Les évolutions les plus notables correspondent à :

- La hausse substantielle des consommations des fluides (énergie et électricité, carburant, chauffage) de 1 239 750 € qui pèse lourdement sur le budget malgré 250 000 € d'économies réalisées grâce à l'adaptation des usages de nos bâtiments.
- La hausse conjoncturelle des fournitures et des services qui est indexée sur l'inflation (+ 135 000 K€ de charges locatives, 133 741 K€ pour les fournitures et 104 259 K€ pour les frais de nettoyage des locaux)

Les dépenses de personnel : 23 300 000 €

Ce chapitre représente 56.31 % du budget de fonctionnement total avec l'impact en année pleine de la revalorisation du point d'indice et l'anticipation d'une augmentation du SMIC mais aussi par les évolutions de carrière des agents (GVT). Toujours dans un souci de maîtrise de nos dépenses les charges de personnel sont prévues en augmentation de seulement 14 300 € soit 0.06 % par rapport au réalisé de 2022. Il anticipe également une hausse de 1% du point d'indice ainsi que celle du SMIC de 2%.

Les prélèvements au titre de la péréquation : 1 120 000 €

Ces prélèvements sont estimés en progression de 231 000 € par rapport à 2022 avec la contribution au Fonds de Solidarité des communes de la Région Ile de

France (FSRIF) estimé à 500 000 € et le Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) à 620 000 €.

### Les autres charges de gestion courante : 1 892 544 €

Les subventions versées aux associations et autres organismes sont prévues à hauteur de 894 695 € dont le CCAS pour 480 000 €.

Les indemnités des élus, la formation, l'ensemble des cotisations et des frais totalisent 234 546 €.

D'autres dépenses sont inscrites comme les créances admises en non-valeur et les créances éteintes pour 110 000 €, la contribution à l'utilisation du Centre nautique pour 265 000 €, les redevances pour nos systèmes informatiques et concessions totalisent 250 020 € et enfin 17 252 € de frais de scolarité versés aux communes.

### Les charges financières : 317 126 €

Les charges financières comprennent les intérêts de la dette pour 99 148 €, les intérêts pour le centre nautique pour 169 094 € ainsi qu'une provision de 60 000 € pour d'éventuels intérêts dus à l'utilisation de la ligne de trésorerie et pour les intérêts courus non échus des emprunts qui seraient encaissés en 2023.

### Les charges exceptionnelles : 114 825 €

Elles concernent l'annulation de titre de recettes sur les exercices antérieurs dont 61 300 € pour une correction à la demande du comptable.

### Le virement à la section d'investissement : 500 000 €

Il s'agit d'une écriture comptable qui n'est jamais réalisée.

### Les opérations d'ordre de transferts entre sections : 3 169 953 €

Elles s'élèvent à la somme de 3 169 953 € dont 3 058 494 € de dotations aux amortissements pour 3 058 494 €, des charges transférées liées à la crise sanitaire Covid-19 pour 29 959 € et des dotations aux provisions pour 81 500 €.

## **LES RECETTES**

Les remboursements sur rémunérations du personnel et charges : 347 169 €

Les produits des services versés par les usagers : 3 510 725 €

Les recettes liées aux prestations utilisés par la population (restauration scolaire, centre de loisirs, écoles municipales, activités culturelles) sont difficiles à estimer. Dans un contexte économique difficile il nous apparaît plus prudent de les revoir à la baisse par rapport au réalisé de 2022 en les réduisant de 118 366 €.

Les impôts et taxes : 30 096 923 €

Les recettes de gestion du budget principal sont en augmentation de +12,50% par rapport au réalisé 2022 (+3,9 M€). Cela s'explique par les principales prévisions suivantes :

- La revalorisation des bases de +7,1% pour compenser l'inflation N-1.
- Des taux d'imposition en augmentation de 12%
- Une prévision à la baisse des droits de mutation (DMTO) de -500 K€
- Les autres taxes sont prévues à l'identique

FISCALITE LOCALE	EN €
Attribution de compensation	6 600 248
Taxes foncières et d'habitation	22 298 675
Taxe sur les pylônes électriques	58 000
Taxe sur la consommation finale d'électricité	340 000
Taxe sur les droits de mutation	800 000
TOTAL	30 096 923



### Les dotations et participations : 5 377 877 €

Le tableau ci-dessous reprend les principales recettes de ce chapitre :

FISCALITE LOCALE	EN €
Dotation forfaitaire	1 010 000
Attributions versées par l'Etat	2 065 610
CAF des Yvelines	2 083 838
Participations des Communes	68 528
Participations du Conseil Départemental	34 468
FCTVA	20 000
TOTAL	5 282 444

### Les autres produits de gestion courante : 508 878 €

Le produit des revenus des immeubles est estimé à 502 276 € auquel s'ajoute d'autres recettes pour 6 601 €.

### Les opérations d'ordre de transferts entre sections : 338 167 €

Il s'agit principalement de l'amortissement de subventions d'investissement pour 268 167 € auquel s'ajoute 70 000 € de reprise de provision pour actifs.

### **3. LA SECTION D'INVESTISSEMENT**

La section d'investissement totalise 18 199 652 € dont 14 061 518 € de dépenses d'investissement et 4 138 134 € de reports de l'exercice 2022.

#### **LES DEPENSES**

##### Immobilisations incorporelles : 586 082 €

Ce chapitre comprend les frais d'études pour 387 380 € (148 000 € pour la Maison de Quartier de l'Agiot et 62 000 € d'études et de maîtrise d'œuvre pour la toiture du GS Willy Brandt) et les acquisitions de logiciels pour 273 357 €.

##### Subvention d'équipement : 65 000 €

Il s'agit des travaux concernant la réalisation du Centre Aqualudique Castalia.

##### Immobilisations corporelles : 7 296 752 €

Les propositions d'opérations (hors dette et dépenses d'ordre) sont les suivantes :

- 732 000 € sont prévus au titre des aménagements de terrains dont la création d'une cour « oasis » dans l'école de la Villedieu pour 550 000 € et 60 000 € dans la cour de l'école Willy Brandt. Ce sont également 103 400 € de travaux dans le cadre de l'aménagement du quartier des Petits-Prés
- 749 200 € de travaux dans les bâtiments publics dont 355 000 € de travaux dans les écoles, 257 300 € de travaux d'efficacité énergétique (installation de LED, amélioration de chauffage) et 232 800 € de divers travaux dans les équipements (Prisme, Agora, Hôtel de Ville, Centre Technique)

La Commune continue d'investir dans la réfection de ses voiries : 2 706 000 € sont prévus pour les opérations de voiries et de places (2 100 000 € dans le cadre l'aménagement du quartier de la Clef de Saint-Pierre, 250 000 € pour la rue Gabriel Fauré et 131 000 € pour le solde)

Les propositions d'acquisitions de matériel, mobilier, outillage et véhicules représentent un total de 2 134 524 € dont 677 742 € pour le matériel informatique scolaire (renouvellement de la flotte de tablettes), 523 800 € pour le matériel informatique, 238 000 € pour l'acquisition d'une balayeuse, 625 850 € d'acquisition de matériel, mobilier et outillage.

#### Immobilisations en cours : 2 690 000 €

Elles comprennent les travaux structurants réalisés par la Ville avec 2 200 000 € pour les travaux de toiture du GS Willy Brandt, 120 000 € pour la réfection de la toiture (fin des travaux) du Complexe Sportif Europe et 70 000 € pour le Complexe Tennis et Sports (fin des travaux).

#### Taxe d'aménagement : 410 000 €.

#### Remboursement de la dette : 1 590 860 €.

Cela comprend le remboursement du capital de la dette 1 565 106 € (148 886 € pour le centre aqualudique) et 25 754 € de dépôts et cautionnements.

#### Opérations pour compte de tiers : 300 000 €

Il s'agit des travaux effectués à la Clé de Saint Pierre sous mandat de SQY.

#### Les opérations d'ordre de transferts entre sections : 338 167 €

Il s'agit d'amortissement de subventions d'investissement pour 268 167 € encaissées et 70 000 € pour la reprise de la provision pour actifs.

Opérations d'ordre et patrimoniales : 700 000 €

Il s'agit de l'intégration dans les travaux des avances réglées sur les marchés et des études et maîtrise d'œuvre aux travaux concernés...

## LES RECETTES

Les recettes prévues s'élèvent à 14 082 549 € (y compris l'affectation du résultat 2022 pour 349 425 €), auxquelles s'ajoutent les reports de l'exercice 2022 pour un montant de 2 248 673 €, le solde d'exécution reporté de 2022 de 1 868 430 €

### Subventions d'investissement : 3 831 170 €

Les subventions de nos partenaires se décomposent de la manière suivante :

- Conseil Départemental : 1 011 550 € au titre de sa participation à des travaux (toiture au Complexe Sportif Europe et construction du Complexe Tennis et Sports) et du « plan de déploiement numérique scolaire ».
- Région Ile de France : 900 000 € pour les travaux d'aménagement dans le quartier de la Clef de Saint-Pierre
- Saint Quentin-en-Yvelines : 1 919 620 € pour différentes acquisitions et travaux (programme fonds de concours)

### Emprunt d'équilibre : 4 300 000 €

### FCTVA : 900 000 €

### Taxe d'aménagement : 20 000 €

### Dépôt et cautionnements reçus : 2 000 €

### Les produits de cessions d'immobilisations : 10 000 €

### Les opérations pour compte de tiers : 300 000 €

Il s'agit des travaux effectués à la Clé de Saint Pierre sous mandat de SQY.

Le virement de la section de fonctionnement : 500 000 €

Les opérations d'ordre de transferts entre sections : 3 169 953 €

Elles se composent des dotations aux amortissements pour 3 058 494 €, des charges transférées liées à la crise sanitaire Covid-19 pour 29 959 € et des dotations aux provisions pour 81 500 €.

Les recettes prévues pour les écritures d'ordre des opérations patrimoniales : 700 000 €

## **EXPLICATIONS COMPLEMENTAIRES**

Cette année, la présentation de la maquette budgétaire change : la commune d'Elancourt applique désormais la M57.

Aussi, dans le budget, les montants de l'exercice précédent ne sont pas renseignés.

En effet, des natures M14 de 2022 ne sont pas « reconduites » en M 57 pour l'exercice 2023.

Du fait de cette transposition, certaines natures ont fait l'objet de transferts pour des natures équivalentes, d'autres ont été éclatées en plusieurs natures et certaines ont même eu leur objet repris sur un chapitre différent (65 au lieu de 67).

Aussi la reprise du budget précédent et celle des cumuls correspondants dans le budget 2023 n'auraient pu être réalisés que sur les natures « reconduites », les maquettes ne prévoyant pas de présentation spécifique.